LORIENT AGGLOMÉRATION

Le Président,

Mr Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Lorient, le 3 janvier 2020

Objet : restructuration du réseau de proximité des Finances Publiques

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment reçu, avec les membres du Conseil des maires de Lorient Agglomération, le directeur départemental des Finances Publiques, afin que celui-ci nous présente le projet de restructuration du réseau sur le Morbihan et plus spécifiquement ses impacts sur le territoire communautaire.

Les mouvements qui vont s'opérer entre communes, et la fermeture projetée de la trésorerie de la commune de Port-Louis, soulèvent chez nous un certain nombre d'inquiétudes dont je souhaitais vous faire part.

La première d'entre elles concerne l'accès des usagers à ce service public. Il nous a été indiqué que ce projet de nouvelle géographie du réseau permettrait justement d'augmenter fortement les sites où un accueil physique de proximité serait assuré, au travers de nouveaux points de contacts.

Nous n'avons pas sur ce sujet la même lecture. En effet, si à l'issue de la restructuration, le nombre de points de contact sera en effet plus important, la perte de proximité à ce service pour un certain nombre d'habitants sera néanmoins réelle. Ainsi, la fermeture de la Trésorerie de Port-Louis contraindra les habitants de la rive gauche de la rade de Lorient, à devoir se rendre à Lorient.

De même, la migration des missions jusqu'à présent gérées par la Trésorerie d'Hennebont (accueil de la population, recouvrement de l'impôt des particuliers) vers le Service des Impôts des Particuliers de Lorient, nous semble ne pas participer à rapprocher les citoyens du service public dans cette partie de notre territoire.

Le regroupement des missions foncières actuellement rattachées au Service des Impôts des Particuliers de Lorient, au sein d'un pôle foncier départemental situé à Ploërmel, à 90 km de son lieu actuel, ne contribuera pas à rapprocher ce service des habitants de notre territoire, qui constitue pourtant la 3ème agglomération de Bretagne en population.

Le nouveau maillage territorial envisagé avec la création de ces points de contact, pose également la question du niveau de service qui y sera rendu à l'usager. Si ces sites permettront d'offrir un accueil

de premier niveau, comment seront accompagnés les usagers dont les questionnements sont plus complexes, sur une matière que l'on sait particulièrement technique ?

Des permanences effectuées par des personnels de la DGFiP, en capacité d'accompagner plus étroitement les usagers, seront-elles suffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins de la population, à une période où les récentes réformes en matière de revenus et de fiscalité nécessitent un accompagnement renforcé des usagers, y compris après une période d'adaptation compréhensible (notamment concernant les modifications de situation dans le cadre du prélèvement à la source) ? Comment, sur quelles amplitudes et avec quelle périodicité s'exerceront-elles ?

Nous n'avons pas à ce jour de réponse à ces questions, qui nous semblent pourtant essentielles pour la bonne appréhension des conséquences de cette réforme sur notre territoire et ses habitants.

Enfin, en tant qu'élus locaux, nous sommes nous aussi pleinement engagés dans la transition numérique de nos services publics. Mais c'est justement forts de notre expérience en la matière, au contact quotidien des usagers, que nous en connaissons les limites, la dématérialisation des services et procédures nécessitant d'accompagner à ces nouveaux usages les publics qui en sont les plus éloignés. Le « tout numérique », sans autre alternative, ne saurait donc constituer l'alpha et l'omega d'un Service Public qui se veut moderne.

Convaincu de votre volonté de défendre un service public plus proche, plus efficace et n'excluant personne, je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre position et vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Norbert Métairie